

Du Vingt six février — an mil huit cent cinquante-un, à trois heures du soir.
 ACTE DE NAISSANCE d'Auguste Coulon
 né à la Gare — le Vingt quatre du Courant — à six heures du soir — fils de Auguste Lemaire Coulon — profession de cultivateur — âge de deux ans, domicilié à la Gare et de Sophie Claire Dauffier — âgée de Vingt ans, domiciliée à la Gare, mariée.

Il a été vérifié que l'enfant a moi présenté est du sexe Masculin
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Auguste Lemaire Coulon pour l'enfant Auguste
 âgé de deux ans, profession de cultivateur
 domicilié à la Gare

Premier témoin, Jean Baptiste Auguste Coulon — âgé de deux ans — domicilié à la Gare
 profession de cultivateur
 Second témoin, Jean Baptiste Demond Demond — âgé de quatorze ans — domicilié à la Gare
 profession de cultivateur

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre Pallad, maire de la Commune de la Gare, remplissant les fonctions d'Officier public ;
 lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont dit ne savoir ni écrire ni signer.

N° 17.
 Coulon
 Auguste.

(Signature)

Du Deux mars — an mil huit cent cinquante-un, à six heures du matin.
 ACTE DE NAISSANCE d'Auguste Anthelme
 né à la Gare — le Vingt huit février dernier, à six heures du soir — fils de Joseph Anthelme Anthelme — profession d'ouvrier — âge de Vingt cinq ans, domicilié à la Gare et de Marie Anne Anthelme Anthelme — âgée de Vingt six ans, domiciliée à la Gare, mariée.

Il a été vérifié que l'enfant a moi présenté est du sexe Masculin
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Joseph Anthelme Anthelme pour l'enfant Auguste
 âgé de Vingt cinq ans, profession d'ouvrier
 domicilié à la Gare

Premier témoin, Joseph Anthelme Anthelme — âgé de Vingt cinq ans — domicilié à la Gare
 profession d'ouvrier
 Second témoin, Jean Anthelme Anthelme — âgé de Vingt cinq ans — domicilié à la Gare
 profession d'ouvrier

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre Pallad, maire de la Commune de la Gare, remplissant les fonctions d'Officier public ;
 lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont dit ne savoir ni écrire ni signer.

N° 18.
 Anthelme
 Joseph Anthelme

(Signature) de Joseph B. Bugeat

(Signature)

Du Deux mars — an mil huit cent cinquante-un, à six heures du matin.
 ACTE DE NAISSANCE d'Auguste Anthelme
 né à la Gare — le Vingt quatre du Courant — à six heures du soir — fils de Joseph Anthelme Anthelme — profession d'ouvrier — âge de deux ans, domicilié à la Gare et de Marie Anne Anthelme Anthelme — âgée de Vingt six ans, domiciliée à la Gare, mariée.

Il a été vérifié que l'enfant a moi présenté est du sexe Masculin
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Joseph Anthelme Anthelme pour l'enfant Auguste
 âgé de deux ans, profession de cultivateur
 domicilié à la Gare

Premier témoin, Jean Baptiste Anthelme Anthelme — âgé de deux ans — domicilié à la Gare
 profession d'ouvrier
 Second témoin, Jean Baptiste Anthelme Anthelme — âgé de quatorze ans — domicilié à la Gare
 profession d'ouvrier

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre Pallad, maire de la Commune de la Gare, remplissant les fonctions d'Officier public ;
 lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont dit ne savoir ni écrire ni signer.

(Signature)

Du Deux mars — an mil huit cent cinquante-un, à six heures du soir.
 ACTE DE NAISSANCE d'Auguste Anthelme Anthelme
 né à la Gare — le Vingt quatre du Courant — à six heures du soir — fils de Joseph Anthelme Anthelme — profession d'ouvrier — âge de Vingt cinq ans, domicilié à la Gare et de Marie Anne Anthelme Anthelme — âgée de Vingt six ans, domiciliée à la Gare, mariée.

Il a été vérifié que l'enfant a moi présenté est du sexe Masculin
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Joseph Anthelme Anthelme pour l'enfant Auguste
 âgé de Vingt cinq ans, profession d'ouvrier
 domicilié à la Gare

Premier témoin, Jean Anthelme Anthelme — âgé de Vingt cinq ans — domicilié à la Gare
 profession d'ouvrier
 Second témoin, Jean Anthelme Anthelme — âgé de Vingt cinq ans — domicilié à la Gare
 profession d'ouvrier

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre Pallad, maire de la Commune de la Gare, remplissant les fonctions d'Officier public ;
 lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont dit ne savoir ni écrire ni signer.

(Signature)

(Signature)

(Signature)